

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 18 septembre 2013
Session ordinaire

Le **Mercredi 18 septembre 2013, à 20 heures 25**, le conseil municipal de la commune de RULLY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François LOTTEAU.

Date de convocation : 13/09/2013

Etaient présents :

Monsieur François LOTTEAU, Madame Martine JACQUART BROSSARD, Monsieur Jean-Claude JOST, Monsieur Jean-François BONNOT, Monsieur Jean-Paul BOISSARD, Monsieur Jean-Yves CORNEZ, Madame Rachel GARCENOT, Monsieur Jean-Claude LEVY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés représentés :

Monsieur Guy ALADAME qui donne pouvoir à Jean-Paul BOISSARD,
Monsieur Jean-Pierre MILLIARD qui donne pouvoir à Monsieur Jean-François BONNOT,

Absent excusé non représenté :

Monsieur Jacques DURY,

Absentes non excusées non représentées :

Madame Shirley FIQUET.

Madame Valérie SAUTAI.

1-Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire, invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-Paul BOISSARD pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

2-Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 26 août 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 26 août 2013.

3-Liste des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

- 1 décision prise pour la conclusion d'un bail pour la location du logement situé au 2^{ème} étage du 30, Place Sainte-Marie.

4-Marché de travaux pour la grande rue.

- Question reportée -

5- Modification des statuts du SIVU « Thalie Enfance Jeunesse ».

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du SIVU « Thalie Enfance Jeunesse » en date du 30 août 2013,

Considérant que lors de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, les communes de Farges, Fontaines et de Rully vont être amenées à organiser différemment leur temps périscolaire, notamment en proposant aux enfants des ateliers et des activités spécifiques après la classe, encadrées par des intervenants.

C'est pourquoi, il est nécessaire de modifier les statuts du « Thalie Enfance Jeunesse » afin de clarifier les compétences de chaque collectivité.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachel GARCENOT, rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- décide la modification suivante :

Article 2 : Le Syndicat aura désormais pour objet :

- La coordination des actions Enfance-Jeunesse ;
- Les accueils de loisirs, à l'exception des accueils de loisirs périscolaires ;
- Les accueils de jeunes, tels que définis par la réglementation de la jeunesse et des sports depuis le 26 juillet 2006 ;
- L'organisation de séjours avec hébergement ;
- L'accompagnement de jeunes de 12-18 ans sur des projets sportifs, culturels ou solidaires ;
- L'organisation d'un atelier « théâtre » à destination des 6-12 ans et d'un atelier « court-métrage » pour les 11-15 ans.

- mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents.

6- Gestion du personnel ; conventions d'accompagnement en vue de la validation des acquis et de l'expérience (VAE).

Monsieur François LOTTEAU expose à l'assemblée que 4 agents communaux souhaitent se faire accompagner pour la préparation du diplôme du CAP petite enfance.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2002-615 du 26 avril 2002 relatif à la validation des acquis et de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle.

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'agents titulaires de titre ou diplômes dans le domaine de la petite enfance.

La convention d'accompagnement en vue de la VAE des agents a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du dispositif d'accompagnement d'un agent bénéficiaire d'une VAE.

L'accompagnement est assuré par des personnels du GIP-Formation tout au long de la vie de Bourgogne (FTLV), structure rattachée à l'académie de Dijon.

Le coût de cet accompagnement est de 700 € par agent.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur François LOTTEAU, rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer les 4 conventions d'accompagnement en vue de la VAE des agents communaux, à accomplir les démarches et à signer tous les autres documents afférents,
- dit que cette dépense sera imputée en section de fonctionnement à l'article réglementaire correspondant ;

7- Convention pour la co-organisation d'un festival de cirque.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Monsieur Jean-Claude JOST, rapporteur, expose à l'assemblée que la commune de RULLY co-organise avec la compagnie Boumkao le festival de cirque « la planche à clous » qui se déroulera du 27 au 29 septembre 2013.

Les modalités de cette co-organisation sont définies dans une convention préparée conjointement.

Il est prévu que la commune intervient principalement dans la mise à disposition de moyens matériels ex : les salles et leurs équipements, barrières, tables

La mairie participe également à la location d'un chapiteau pour un coût de 1 500 € et à la location de matériel technique son et lumière pour un montant de 1 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Claude JOST,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la compagnie Boumkao,
- mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à ce partenariat.

8- Convention pour la programmation des contes givrés en Bourgogne.

Monsieur Jean-Claude JOST, rapporteur, présente à l'assemblée un projet de convention culturelle pour la programmation générale du festival des contes givrés en Bourgogne entre la commune de Rully et l'association « Antipodes ».

Dans le cadre de la 15^{ème} édition du festival des contes givrés en Bourgogne, le spectacle « l'oiseau bleu » sera présenté au public de Rully, jeudi 10 octobre 2013 à 19 H 30 à la salle des fêtes.

La contribution financière de la commune est de 630 €, la commune devra également s'acquitter des droits d'auteur.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Claude JOST,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Antipodes ;
- mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents.

9- Affouages.

Vu le code forestier,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet de règlement soumis à la commune rédigé par les services de l'office national des forêts,
Sur proposition de la commission bois.

Après avoir entendu l'exposé de M François LOTTEAU, rapporteur,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- adopte le règlement d'affouage 2013 / 2014,
- fixe le prix de l'affouage à **15 euros**,
- précise que les inscriptions seront ouvertes du 14/10/2013 au 31/10/2013 inclus,
- mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents.

10- Questions diverses.

Demande de subvention exceptionnelle de l'Association de Promotion des Arts de Rully (APA).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur François LOTTEAU, rapporteur,
Sur proposition de la commission finances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 euros à l'association de promotion des arts pour l'aider à organiser la soirée « concert jazz et musique africaine » du 5 octobre 2013 à la salle polyvalente de RULLY ;
- dit que cette dépense sera imputée en section de fonctionnement à l'article réglementaire correspondant ;
- mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents.

INFORMATIONS

COP urbanisme

Rapporteur : Monsieur François LOTTEAU

COP culture

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude JOST

OPAH

Rapporteur : Madame Martine JACQUART BROSSARD

COP sport

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves CORNEZ

Prochaine réunion du conseil municipal : le 26/09/2013 à 11 H 30.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 20.

**Le Maire,
François LOTTEAU**